



## ***CCI EUROLAM ET L'ENVIRONNEMENT***

Depuis sa création, CCI EUROLAM, vu sa situation en zone urbaine a toujours essayé de réduire au minimum les nuisances qu'elle pourrait provoquer sur l'environnement. Ainsi dès son installation en 1981 une station d'épuration était construite en accord avec la législation de l'époque.

Suite à l'arrêt de notre activité mass lam début 2001, nous nous sommes engagés à réaliser une étude sur l'état du site par l'intermédiaire d'un cabinet expert et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires (s'il y en a ) à sa réhabilitation vis à vis du Code de l'Environnement.

De plus nous avons l'ambition d'être en accord avec les futures législations européennes et ceci sur cinq niveaux : l'eau, les déchets, le sol, le bruit et l'air.

### **L'EAU**

Depuis 1991, de gros investissements liés à notre activité masslam avaient été mis en œuvre (station d'épuration, modification d'équipement) afin de maîtriser la qualité et la quantité de nos rejets. Toutes ces actions ont été menées avec la collaboration de l'Agence de l'eau afin de répondre aux évolutions de la réglementation.

C'est dans ce même esprit de sauvegarde de l'environnement qu'en août 1995 nous avons installé un système de recyclage des eaux de refroidissement de la grande presse et une mise en circuit fermé de ce réseau.

De nouvelles mesures seront prises dans ce sens en 2002 en installant un système de recyclage des eaux de refroidissement de la petite presse et la mise en circuit fermé. Notre objectif est de tendre vers le rejet zéro le plus rapidement possible.

### **LE BRUIT**

En 1996-1997, une étude a été menée avec le concours de l'ACMS sur le niveau sonore dans nos ateliers. Une analyse régulière est faite en fonction de l'évolution technologique de la société.

Les conclusions démontrent que nous sommes en conformité avec la législation. Nous avons sensibilisé l'ensemble du personnel au respect des règles de sécurité et nous leur avons mis à disposition toutes les protections nécessaires.

Chacun participe par ses remarques à améliorer les conditions de travail.

De plus, soucieux de l'amélioration des conditions de travail, la réduction des bruits générés par nos équipements sera pour 2003 un enjeu important et des budgets y seront consacrés.



## **L' AIR**

En 1992, afin de limiter les rejets polluants dans l'atmosphère occasionnés par la combustion du fioul lourd de la chaudière, nous avons remplacé cette source d'énergie par le gaz.

En 1998, en collaboration avec le CRITT Chimie environnement, nous avons amélioré notre système d'aspiration des poussières de matières premières au service Découpe. Une remise en état et des modifications pour l'amélioration de ces aspirations seront réalisées en 2002 et 2003.

Les opérateurs ont été formés au respect des règles de sécurité et nous leurs avons mis à dispositions l'équipement nécessaire.

## **LES DECHETS**

Ayant pris conscience de l'importance du recyclage des déchets dans notre contexte professionnel, un audit a été réalisé en 1996 dans l'optique d'une meilleure maîtrise de nos déchets spécifiques et banals. Suite à cet audit, nous avons en relation avec nos fournisseurs commencé soit à recycler nos déchets, soit à modifier le conditionnement d'achat de ces produits.

Conscient de l'importance du retraitement de nos déchets, l'optimisation des tris sélectifs à la source nous a permis d'ouvrir de nouvelles possibilités de retraitement. Actuellement la plus grosse partie de nos déchets sont récupérés par des sociétés spécialisées et reconnues.

### Recyclage des déchets banals :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| - chutes de cuivre                       | → rachetées et recyclées. |
| - chutes de matières premières de cuivre | → rachetées et recyclées  |
| - chutes d'aluminium                     | → rachetées et recyclées  |
| - palettes usagées                       | → rachetées et recyclées  |
| - papier carton                          | → recyclé                 |
| - plastiques d'emballage                 | → rachetés et recyclées   |

Lors de la cessation de notre activité mass lam, l'ensemble des produits chimiques résiduels, des déchets chimiques, des canalisations souillées et des sols souillés ont été enlevés et retraités par des filières agréées.

## **LE SOL**

A l'occasion de l'arrêt du mass lam , le sol a été complètement dépollué .

CCI EUROLAM a le soucis d'être à l'écoute permanente des évolutions technologiques concernant l'environnement, et a donc mis en place une veille technologique.

Au sein de son syndicat professionnel le GFIE (groupement rattaché à la FIEEC) , CCI EUROLAM participe aux différentes commissions sur les sujets de l' environnement et se tient informé de toutes les évolutions dans notre profession.